

Observatoire de la méthanisation en Grand Est

Synthèse départementale de la Meuse
Données 2023



FAITS & CHIFFRES

Oct.
2025

1. Parcs d'installations de la Meuse

Méthodologie

Le nombre d'unités de méthanisation total ainsi que la première carte représentent l'ensemble des installations, qu'elles aient répondu ou non à l'enquête. Tous les autres chiffres concernent uniquement les installations ayant répondu au moins une fois¹ à l'enquête.

24

unités de méthanisation
dont 2 mises en service au
cours de l'année 2023

Parmi les 22 installations ayant répondu à l'enquête ou dont les données ont pu être complétées², la quasi-totalité des sites sont de type « à la ferme » (20 installations). 1 installation de type centralisée / territoriale et 1 couverture de fosse sont également présentes.

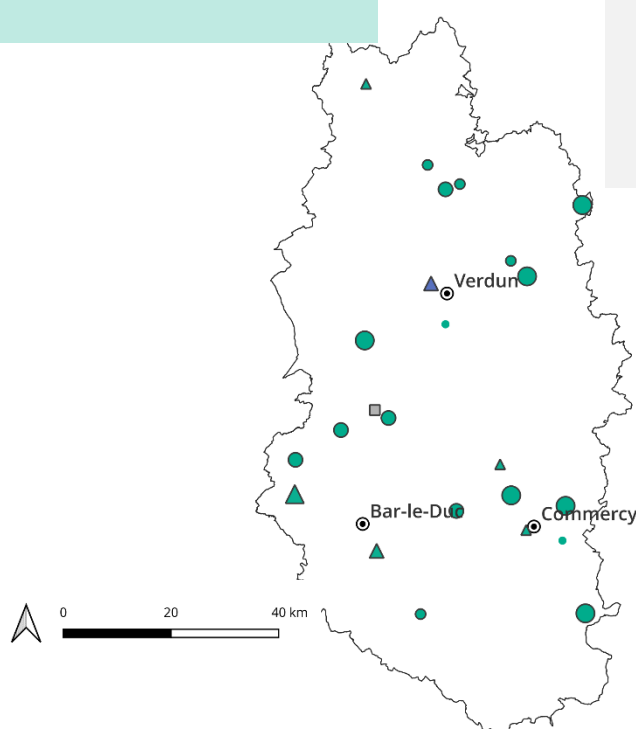
15 Sites en
cogénération

6 Sites en
injection

1 Site avec
chaudière

5

installations
reçoivent ou
envisagent
d'accueillir des
biodéchets



Typologie des sites

- Couverture de fosse
- À la ferme
- Centralisée / Territoriale

Chaudière (Puissance)

- 0 -- 250 kWth

Cogénération (Puissance)

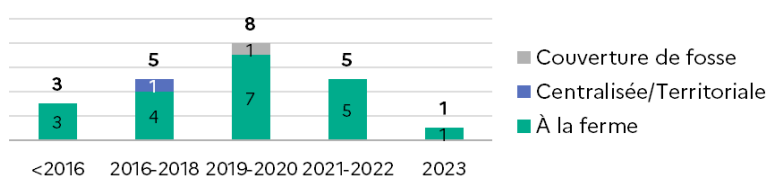
- Puissance inconnue
- 0 -- 250 kWél
- 250 -- 400 kWél
- 400 kWél et +

Injection (Puissance)

- △ 0 -- 150 Nm³/h
- △ 150 -- 250 Nm³/h

Parc des unités de méthanisation de la Meuse en 2023

L'unique installation mise en service en 2023 ayant répondu à l'enquête valorise le biogaz en cogénération et est de type « à la ferme ».



Évolution du nombre d'installations mises en service dans la Meuse

¹ Afin de rendre les résultats comparables d'une année à l'autre entre 2020 et 2023, en cas d'absence de données pour une année, celles-ci ont été complétées par les données de l'année la plus récente disponible.

² 19 unités de méthanisation ont répondu à l'enquête de 2023, dont 1 mise en service en 2023

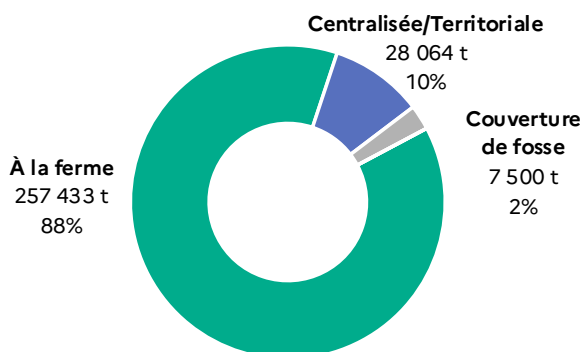
2. Intrants méthanisés dans la Meuse

293k t

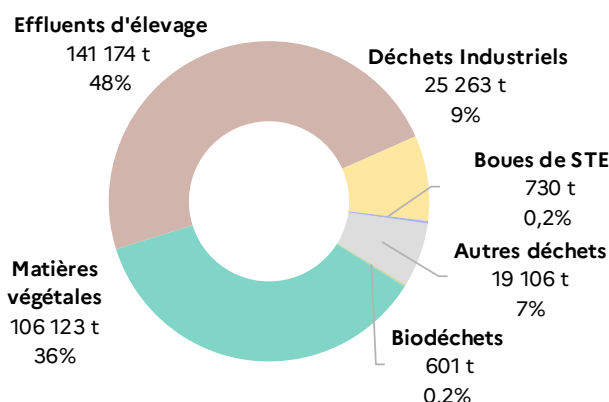
de déchets organiques valorisés par méthanisation

Près de **293 000 tonnes** de déchets organiques ont été méthanisées dans le département en 2023 **(+ 33 % par rapport à 2022)**.

La majorité des intrants est traitée par des installations **à la ferme** (88 %), l'installation **centralisée / territoriale** traite 32 % des intrants et celle en **couverture de fosse** des quantités relativement faibles (2 %).



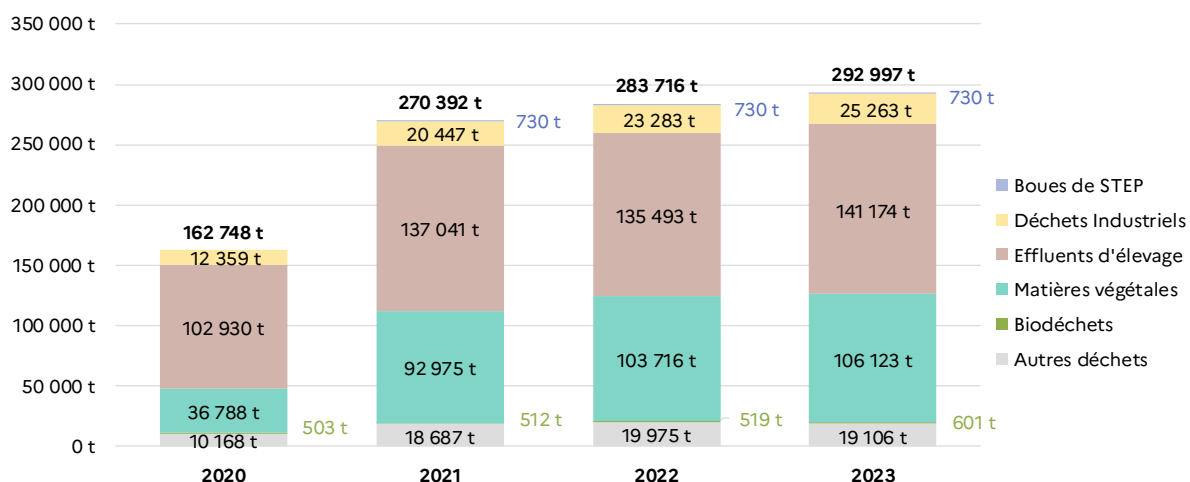
Répartition des intrants traités par type d'installation en 2023



Catégories d'intrants traités en 2023

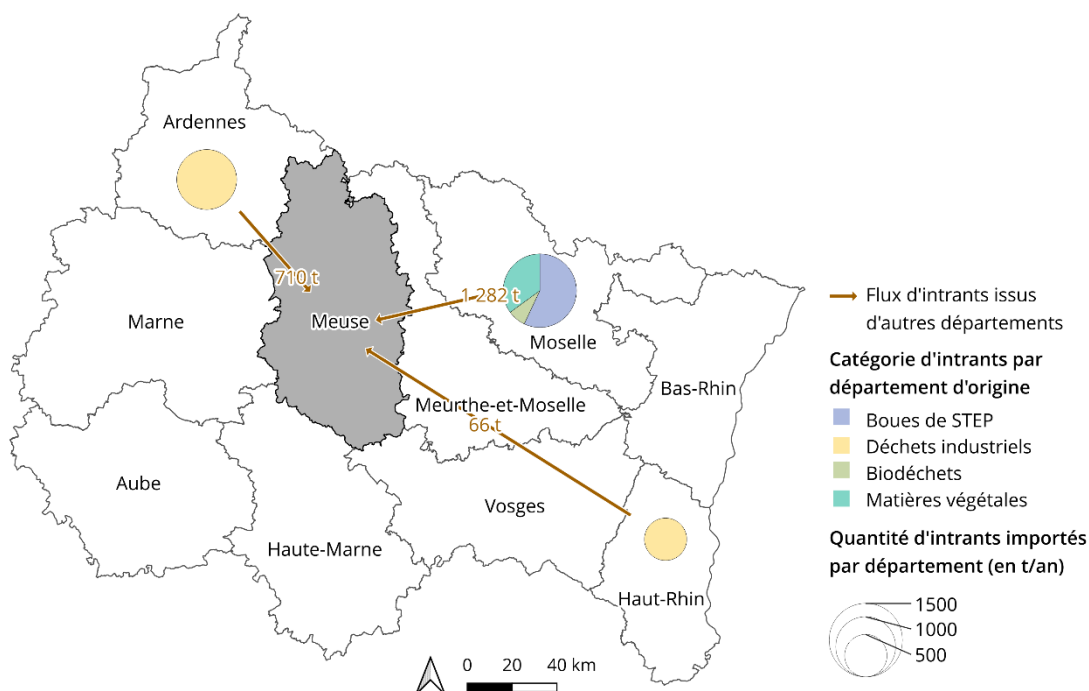
Les principaux intrants sont les **effluents d'élevage (48 %)** et les **matières végétales (36 %)**. Les déchets industriels représentent 9 % des intrants méthanisés. Enfin, les boues de STEP et biodéchets représentent tous les deux 0,2 % du total des intrants.

Les quantités de **déchets industriels, d'effluents d'élevage et de matières végétales traités ont fortement augmenté entre 2020 et 2021 puis ont augmenté légèrement d'année en année**. Une légère hausse des quantités de biodéchets est également observée depuis 2020. Les boues de STEP, quant à elles, sont stables au cours des trois dernières années.



Évolution des quantités d'intrants traités dans la Meuse

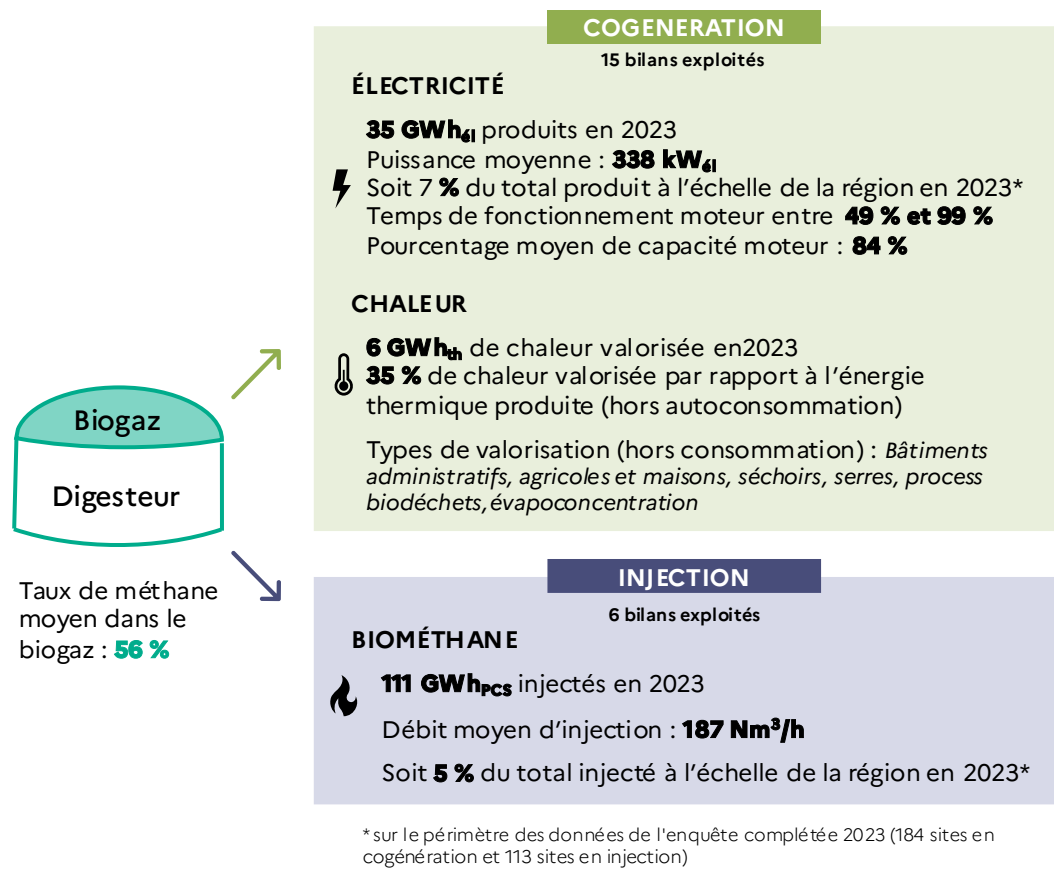
2 058 tonnes d'intrants proviennent d'autres départements, soit environ 0,7 % du total traité. Similairement à l'année précédente, ces intrants sont principalement issus de la Moselle (1 282 tonnes soit 62 % des imports, constitués majoritairement de boues de STEP) et des Ardennes (710 tonnes, uniquement des déchets industriels). De nouveaux intrants extra-départementaux ont été traités en 2023, en provenance du Haut-Rhin (66 tonnes, uniquement des déchets industriels).



Flux d'intrants en provenance d'autres départements en 2023

3. Valorisation du biogaz

68 % des installations situées dans la Meuse fonctionnent en cogénération, soit 15 installations. Cette part reflète les tendances régionales (62 % en cogénération). 6 installations réalisent de l’injection. Enfin, une seule installation valorise son biogaz via une chaudière.



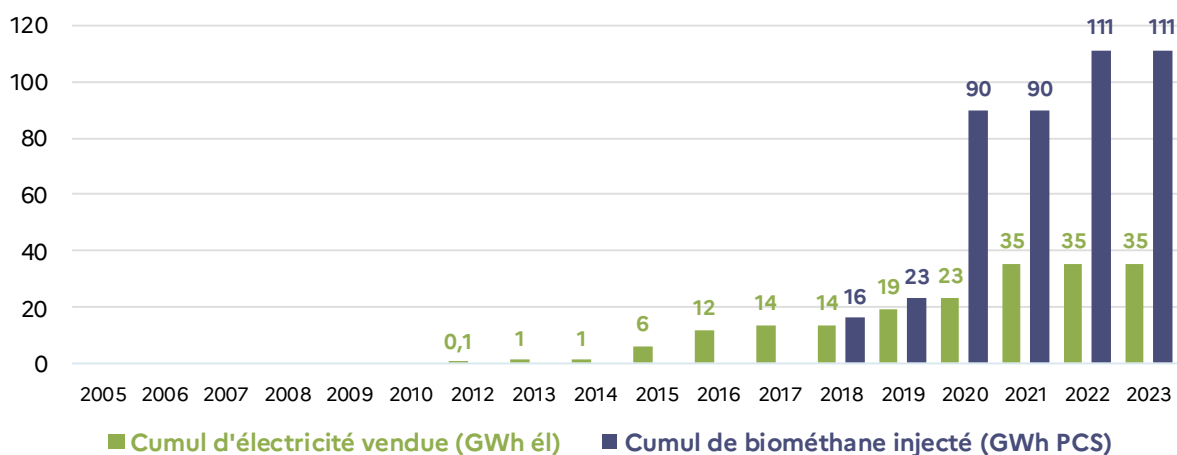
Chiffres clés sur l'énergie produite dans la Meuse en 2023

Cogénération	0 - 250 kW _{él}	250 – 400 kW _{él}	400 kW _{él} et +
À la ferme	4	5	6

Injection	0 - 150 Nm³/h	150 - 250 Nm³/h	250 Nm³/h et +
À la ferme	3	1	1
Centralisée / territoriale	-	1	-

Nombre d’installations par tranches de puissance (cogénération) en kW_{él} ou de débit (injection) en Nm³/h dans la Meuse en 2023

L'évolution des quantités d'électricité vendues et du cumul de biométhane injecté suit la tendance observée à l'échelle régionale, avec une **stabilisation des quantités d'électricité vendues** et une **croissance des volumes de biogaz injectés à partir de 2020**.



Évolution de la quantité d'énergie produite annuellement en fonction des années de mise en service dans la Meuse

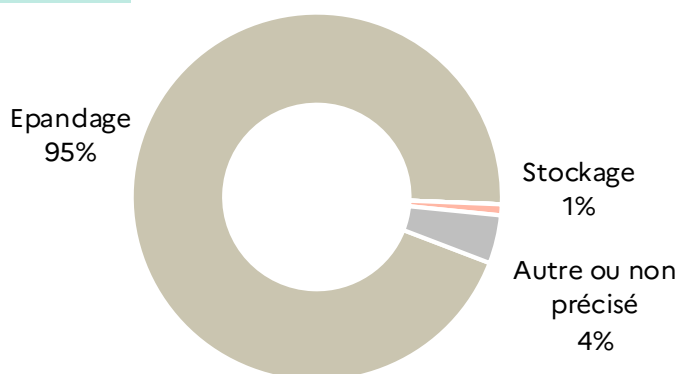
Cette croissance traduit l'évolution du parc d'installations avec, dans la Meuse, la mise en service de 2 installations en injection en 2020 et 2 en 2022. Ce développement aboutit à 111 GWh de biométhane injecté et 35 GWh d'électricité vendue en 2023 (quantités similaires à 2022).

4. Digestat brut produit et valorisation

250k t

de digestat brut produit en
2023 dans la Meuse

La **majorité du digestat est valorisée par épandage** (95 %). Par rapport aux chiffres à l'échelle régionale, cette valorisation par épandage est beaucoup plus importante (95 % contre 52 %) en raison de l'absence d'installation industrielle dans la Meuse.



Modes de traitement du digestat en 2023 dans la Meuse

REMARQUE :

Le stockage n'implique pas nécessairement une absence de valorisation, le digestat pouvant être épandu l'année suivante.

Aucun digestat produit dans la Meuse n'a été valorisé en dehors du département en 2023.